



Règlementation générale

RIVIERES DE MARNE ET YONNE

CHANGEMENT DE CANAUX VHF

AVIS A LA BATELLERIE
N° FR/2010/02874
(Avis permanent)
MODIFIANT L'AVIS N°
FR/2010/02681

Un appel à la vigilance (changement de canaux VHF)

▪ **le mardi 6 juillet 2010 à 07:00 [tous les usagers]**

- Yonne entre les PK 35.394 (écluse de St Aubin) et PK 104.700 (écluse de Cannes)
- Marne entre les PK 76.655 (écluse de Méry) et PK 155.925 (écluse de Vaires)

En cas de besoin, le (ou les) service(s) à contacter est (sont) le(s) suivant(s) :
Arrondissement Seine-Amont, 24, quai d'Austerlitz, 75013, PARIS.
Fax : 01 45 85 10 98.

Commentaire :

Mesdames et messieurs les usagers sont informés que les canaux d'appels par VHF sur les ouvrages suivants vont être modifiés à partir du mardi 6 juillet 07h00 comme indiqué ci-dessous:

Sur la Marne, de l'amont vers l'aval:

Nouveau canal pour les écluses de: Méry, Courtaron, St Jean les 2 jumeaux, Isles les Meldeuses, Meaux, Lesches, Chalifert et Vaires: 69

Pas de modification pour le canal des écluses de St Maurice, St Maur et Créteil: 20

Sur l'Yonne, de l'amont vers l'aval:

nouveau canal pour les écluses de St Aubin, Villevallier, Armeau, Villeneuve sur Yonne, Etigny, Rosoy, St Bond, St Martin, Villeperrot, Champfleury, Vinneuf, Port Renard, Barbey, La Brosse et Cannes-écluse : 69

Chef d'Arrondissement

Signé

Jérôme WEYD

Date limite d'affichage :

Prochain Avis